

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	43
Membres présents	36
Membres excusés et représentés	10
Membres absents non représentés	1



La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire.

**DIVERS**

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOGO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Carole DRAL, Mme Anne PECHINE, M. Roméo DE AMORIM, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint.

M. Henri PETTENI, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, M. Jean-Marc BRETON, Mme Hélène L'HARITRE, Mme Rosa JURADO, M. Jean-Philippe COMBE, M. Laurent JURCIS, M. Adrien CAILLERÉZ, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COLISIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. André KASPI qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Didier KOOLENN qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Nazan EROL qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à M. Jean-Richard TESSIER.

Etaient absents non représentés :

Mme Valérie FIASTRE

Au cours de la séance :

Mme Valérie FIASTRE, M. André KASPI entrent au point 31, Mme Sylvie LAGARDE entre au point 4, M. Julien KOCHER, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN et Mme Dominique SOULIS quittent la séance au point 14, M. Roméo DE AMORIM, M. Adrien CAILLERÉZ et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quittent la séance au point 16, Mme Dominique SOULIS entre au point 15, M. Julien KOCHER, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN, M. Roméo DE AMORIM, M. Cédric LAUNAY, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Adrien CAILLERÉZ entrent au point 18, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 19, M. Jean-Marc DRETOY qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY quitte la séance au point 20, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS quitte la séance au point 23, Mme Yasmine CAMARA entre au point 24, M. Jean-Marc BRETON entre au point 25, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN, M. Roméo DE AMORIM, Mme Jocelyne JAHANDIER quittent la séance au point 30, Mme Jocelyne JAHANDIER et M. Roméo DE AMORIM entrent au point 31, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de M. Didier KOOLENN entre au point 32, M. Henri PETTENI quitte la séance au point 35, M. Henri PETTENI entre au point 36, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quitte la séance au point 47, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entre au point 46.

1/25

**2. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014**

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014

Unanimité

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014**

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2014

Unanimité

**3.1 QUESTIONS ORALES**

**Groupe "Saint-Maur écologique et solidaire" :**

- Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique
- Rythme des conseils municipaux
- Politique de la ville

**Groupe « Fidèles à Saint-Maur » :**

- Mise en place d'équipements et d'activités des temps activité périscolaires
- Insécurité du quartier du pont de Créteil
- La démarche de proximité auprès des Saint-Mauriens

**Groupe « Saint-Maur DEMAIN » :**

- Les conséquences de l'intégration du CHIC dans la communauté de l'Université Paris-Est
- La sécurité des policiers municipaux

**ADMINISTRATION GENERALE**

**4. Convention de partenariat avec l'Association AVEVY, relative au dispositif numérique de suivi des déviations de trajectoire des avions**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres (AVEVY).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à verser une cotisation annuelle de 3.500 euros TTC à l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres

Majorité

46 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**5. Élections des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de ceux conseillers municipaux appelés à siéger aux conseils d'administration des collèges et lycées publics.

Sont élus, à la majorité, représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger aux Conseil d'Administration des lycées et des collèges :

2/25

Lycée Marcelin Berthelot	
Titulaires	Suppléants
André KASPI	Laurent DUBOIS
Hélène LERAITRE	Didier KOOLENN

Lycée François Mansart	
Titulaires	Suppléants
Jean-Marc BRETON	Geneviève GAUTRAND
Jacques LEROY	André KASPI

Lycée Condorcet	
Titulaires	Suppléants
Dominique WAGNON	Yasmine CAMARA
Sabine CHABOT	Adrien CAILLEREZ

Lycée Gourdon-Lesueur	
Titulaires	Suppléants
Roméo DE AMORIM	Henri PETTENI
Elisabeth BOUFFARD - SAVARY	Cédric LAUNAY

Lycée d'Arsonval	
Titulaires	Suppléants
Pierre-Michel DELECROIX	Jacqueline VISCARDI
Germain ROESCH	Hélène LERAITRE

Collège Les Tillouls	
Titulaires	Suppléants
Julien KOCHER	Nazan EROL
Dieter KOOLENN	Philippe CIPRIANO

Collège François Rabelais	
Titulaires	Suppléants
Hélène LERAITRE	Roméo DE AMORIM
Catherine THEVES	Rosa JURADO

Collège Camille Pissaro	
Titulaires	Suppléants
Yasmine CAMARA	Germain ROESCH
Jean-François LE HELLOCO	Carole DRAI

Collège Louis Blanc	
Titulaires	Suppléants
Cédric LAUNAY	Jean-Philippe COMBE
Laurence COULON	Dominique WAGNON

Collège Pierre de Ronsard	
Titulaires	Suppléants
Geneviève GAUTRAND	Laurent DUBOIS
Pascale LUCIANI -BOYER	Nicole CERCLEY

Unanimité

**6. Communication du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)**

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Donne acte

**FINANCES COMMUNALES**

**7. Information sur les rapports définitifs de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la commune et sur la gestion de ses régies d'eau et d'assainissement**

Donne acte de la communication des rapports contenant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France sur la gestion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans le cadre des enquêtes « Finances publiques locales » et « régies d'eau et d'assainissement ».

Donne acte d'un débat sur le contenu du rapport sur la gestion de la commune comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et sur la lettre de réponse du Maire.

Donne acte d'un débat sur le contenu du rapport sur la gestion des régies d'eau et d'assainissement comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et sur la lettre de réponse du Maire.

Donne acte

**8. Vote du budget primitif 2015**

**Budget principal**

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	BUDGET PRIMITIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2014
FONCTIONNEMENT	144 722 583,00 €	144 722 583,00 €
INVESTISSEMENT	27 908 437,00 €	27 908 437,00 €

**Budget annexe de l'eau**

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2015 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	BUDGET PRIMITIF 2015	BUDGET PRIMITIF 2014
EXPLOITATION	9 335 256,61 €	9 335 256,61 €
INVESTISSEMENT	2 007 230,61 €	2 007 230,61 €

### Budget annexe de l'assainissement

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2015 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	11 401 677,96 €	11 401 677,96 €
INVESTISSEMENT	1 665 900,00 €	1 665 900,00 €
TOTAL	13 067 577,96 €	13 067 577,96 €

### Budget annexe du stationnement

Approuve le regroupement des activités du stationnement de surface et des parcs de stationnement souterrains au sein d'un même budget annexe dit « du stationnement ».

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du stationnement de l'exercice 2015 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 151 484,00 €	2 151 484,00 €
INVESTISSEMENT	452 484,00 €	452 484,00 €
TOTAL	2 603 968,00 €	2 603 968,00 €

### Budget annexe du cinéma « Le Lido »

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma « Le Lido » de l'exercice 2015 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	390 000,00 €	390 000,00 €
INVESTISSEMENT	28 000,00 €	28 000,00 €
TOTAL	418 000,00 €	418 000,00 €

Majorité  
33 Pour  
16 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### 9. Budget Primitif 2015 Vote des taux de taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2015 :

> Taxe d'habitation	23,54%
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,61%
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,91%
> Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	28,06%

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2015 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité  
33 Pour  
16 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### 10. Budget Primitif 2015 Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fixe à 8,61 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015 ;

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2015 (état 1259 TEOM C) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité  
33 Pour  
16 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### 11. Budget Primitif 2015 Fixation du prix du mètre cube d'eau à compter du 1er janvier 2015

Fixe à 1,4873 euro hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau ;

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50% ;

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70111 « vente de l'eau » ouvert au budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau.

Majorité  
33 Pour  
16 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**12. Budget Primitif 2015**

**Fixation du prix de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2015**

Fixe à 0,4625 euro hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement ;

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 10% ;

Dit que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement, de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne ;

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70611 "redevance assainissement" à ouvrir au budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Majorité

33 Pour

13 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

**13. Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe du stationnement pour l'exercice 2015**

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2015 de 884 294 euros hors taxes, au budget annexe du stationnement, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2015.

Majorité

33 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

13 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

**14. Admissions en non-valeur des sommes irrécouvrables 2014**

Admet en non-valeur sur des crédits à ouvrir au budget de l'exercice 2014 les montants ci-dessous indiqués répartis entre le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Montants	
Budget Principal	16 718.25 €
Budget annexe de l'eau	19 427.02 €
Budget annexe de l'assainissement	14 957.31 €
Total	51 102.58 €

	Budget principal	Budget annexe de l'eau	Budget annexe de l'assainissement
2001	-		-
2002	2 786.37 €		-
2003	587.16 €		-
2004	1 605.31 €		-
2005	1 847.34 €	17 989.54 €	-
2006	942.36 €	182.64 €	-
2007	756.31 €	853.70 €	-
2008	642.15 €		2 248.64 €
2009	1 174.85 €	149.60 €	8 905.06 €
2010	4 163.36 €	251.54 €	-
2011	1 603.87 €		1 174.93 €
2012	545.17 €		1 321.92 €
2013	64.00 €		1 306.76 €
<b>Total</b>	<b>16 718.25 €</b>	<b>19 427.02 €</b>	<b>14 957.31 €</b>

Unanimité

**15. Subvention d'équipement et accord de principe sur une garantie d'emprunts à souscrire à LOGEO Habitat pour la réalisation de 33 logements sociaux (PLUS-PLAI-PLS) sis 58-60 avenue Garibaldi à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde à LOGEO Habitat, une subvention d'équipement de 490 878 € pour la réalisation d'un immeuble collectif social de 33 logements (16 PLUS/ 10 PLAI/ 7 PLS) sis 58-60 avenue Garibaldi à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Précise que la Ville donne son accord de principe pour une garantie d'emprunts à souscrire prochainement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Précise que cette garantie d'emprunts fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal une fois le plan de financement signé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et LOGEO Habitat.

Unanimité

5. **Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à ERIGERE pour l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble de 10 logements sociaux (PLUS-PLAI-PLS) sis 3 rue Adrien Jacques à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde à ERIGERE, une subvention d'équipement de 300 000 € pour l'acquisition et l'amélioration de 10 logements sociaux PLUS, PLS et PLAI sis 3 rue Adrien Jacques à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 5 emprunts à souscrire d'un montant total de 755 941 € par ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont constitués de 5 emprunts d'un montant total de 755 941 € destinés à financer l'opération d'acquisition et d'amélioration de 10 logements PLUS, PLS et PLAI sis 3 rue Adrien Jacques à Saint-Maur-des-Fossés.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Caractéristiques	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLUS
Enveloppe			PL500 2014	PL500 2014	
Montant	147 417 euros	176 480 euros	99 550 euros	179 148 euros	139 346 euros
Commission d'instruction	0 euro	0 euro	50 euro	100 euro	0 euros
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période TEGD	0,6%	1,52%	2,11%	1,32%	1,52%
	0,9%	1,52%	2,11%	1,52%	1,52%
<b>Préfinancement</b>					
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux du préfinancement	Livret A -0,2%	Livret A +0,52%	Livret A +1,11%	Livret A +0,52%	Livret A +0,52%
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
<b>Charges d'amortissement</b>					
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	60 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	0,52%	1,11%	0,52%	0,52%
Taux d'intérêt	Livret A -0,2%	Livret A +0,52%	Livret A +1,11%	Livret A +0,52%	Livret A +0,52%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

9/23

Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés				
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois	1 <sup>er</sup> sur durée résiduelle	1 <sup>er</sup> sur durée résiduelle	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%	0%

\* L'emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le taux effectif global (TEG) surmonté, calculé selon un mode proportionnel sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période n'est en accord avec l'indicateur (taux + coût/365 \*), mais doit à titre indicatif en l'absence de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garde de sécurité sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-dessus, sont ajoutés par l'emprunteur et portés à la connaissance du prêteur, sans que l'indicateur de chaque ligne de prêt et qui est susceptible d'être actualisé à l'expiration du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposé au Prêteur en cas de modification des informations portées et se composent :

0 A titre indicatif, la valeur de l'indicateur de la présente offre d'offre est de 1% (taux A).

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne saurait pas acquiescer à la date d'exigibilité.

Sur ratification de l'impayé par l'entremise de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

17. **Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à DOMAXIS pour l'acquisition en VEFA de 11 logements sociaux (PLUS-PLAI) et garantie d'emprunt à SA PAX-PROGRES-PALLAS pour 19 logements-foyers pour personnes handicapées sis 70-74 rue Ledru Rollin à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde à la société DOMAXIS, une subvention d'équipement de 90 000 € pour l'acquisition en VEFA de 11 logements sociaux PLUS, PLAI sis 70-74 rue Ledru Rollin à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que cette dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014 ;

Précise que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts à souscrire d'un montant total de 1 199 621 € par la société DOMAXIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 11 logements sociaux sis 70-74 rue Ledru Rollin à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Lignes de Prêt	PLAT	PLUS
Montant	333 288 euros	776 333 euros
Commission d'instruction	0 euro	0 Euro
TEG <sup>①</sup>	0,8%	1,6%
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Taux du préfinancement	Livret A - 0,2%	Livret A + 3,6%
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	40 ans
Index <sup>②</sup>	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	+0,2%	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A - 0,2%	Livret A + 0,6%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-1%	-1%

(L'emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) surmontonné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit « exact/365 »), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'emprunteur et porté à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque ligne de prêt et qui est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois ce TEG indicatif ne saurait être opposable au prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

① A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 1% (livret A).

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt à souscrire d'un montant total de 2 623 956 € par la SA PAX-PROGRES-PALLAS auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels pour l'acquisition en VEFA de 19 logements-foyers pour personnes handicapées sis 70-74 rue Ledru Rollin à Saint-Maur-des-Fossés ;

Précise que les conditions financières de ce prêt sont les suivantes :

	RESERVATION ENVELOPPE PLS CONSTRUCTION
Montant	2 623 956 euros

Durée	40 ans
Phase préalable de mobilisation	Possibile de 3 à 24 mois
Amortissement	Progressif
Périodicité	Annuelle
Conditions financières	2,11% indexé Livret A 1,99% à ce jour
Remboursement anticipé	Indemnité de 3% du capital remboursé

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Prêteur, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui se sont passés entre le prêteur et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

#### 18 Aliénation de véhicules et matériels

Constate que certains véhicules et matériels ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Prononce leur déclassement du domaine public.

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire webenchères sur internet.

Unanimité

#### 19 Modification des tarifs des parcs de stationnement

Approuve les nouvelles modalités de fonctionnement ainsi que les nouveaux tarifs des parcs de stationnement décrits dans l'annexe 1, dont la mise en application interviendra courant 2015.

Majorité 35 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)  
13 Absentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

## 20. Remise gracieuse d'une dette

Décide d'accorder une remise gracieuse partielle de dette à M. Christian FOUCHER, à hauteur de 15 355,92 euros correspondant à la moitié des sommes dues au titre de l'indemnité d'occupation pour non libération de son logement depuis septembre 2011, des charges et des frais de procédure non payés.

Précise que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014.

Dit que M. Christian FOUCHER reste redevable auprès de la ville d'un montant de 15 355,92 euros.

Précise que cette décision sera transmise à la Trésorerie Municipale en vue de modification de l'échéancier de paiement n°1525610115.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette procédure de remise gracieuse.

Majorité  
48 Pour  
3 Absentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### 21. Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Décide de créer un poste à temps plein d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois.

Indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement, à signer tous les actes nécessaires (convention d'engagement et acte de recrutement notamment) et à solliciter les aides prévues par le dispositif auprès de l'Etat.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget.

Majorité  
43 Pour  
6 Absentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

### 22. Régime indemnitaire des agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le régime indemnitaire susceptible d'être attribué aux fonctionnaires et agents territoriaux de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés est modifié.

Décide que le régime indemnitaire pourra être maintenu à titre individuel dans les conditions fixées par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 25 janvier 1984.

Décide qu'en fonction des textes, les primes et incitations sont indexées sur la valeur du point d'indice et pourront être revalorisées automatiquement dès qu'un texte réglementaire le décidera.

Décide qu'outre les fonctionnaires affectés à la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, les agents non titulaires de droit public pourront bénéficier de l'ensemble du régime indemnitaire dans les mêmes conditions que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Décide qu'après 15 jours d'absence pour maladie dans le mois, le régime indemnitaire pourra être supprimé quelles que soient la catégorie et la filière (maintien de la situation actuelle).

Décide que les agents à temps non complet perçoivent le régime indemnitaire au prorata du temps de travail et que les agents à temps partiel perçoivent le régime indemnitaire au prorata du temps de travail, avec application du coefficient applicable à leur rémunération.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à fixer les attributions individuelles de régime indemnitaire et à prendre les arrêtés individuels correspondant à la mise en œuvre du régime indemnitaire, objet de la présente délibération.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget.

Majorité  
38 Pour  
13 Absentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

### 23. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association "Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés"

Approuve la convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de l'Association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que cette mise à disposition fera l'objet d'une décision prise par le Maire après accord de l'agent concerné et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Majorité  
46 Pour  
3 Absentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**24. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Syndicat mixte à vocation unique "Marne Vive"**

Approuve la convention de mise à disposition de 2 agents au bénéfice du Syndicat Mixte à vocation unique « Marne Vive ».

Dit que ces mises à disposition feront l'objet de décisions prises par le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines après accord des agents concernés et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Autorise le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Unanimité

**25. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de "l'association saint-maurienne des amis des animaux"**

Approuve la convention de mise à disposition de 3 agents au bénéfice de l'Association Saint-Maurienne des Amis des Animaux ».

Dit que ces mises à disposition feront l'objet de décisions prises par le Maire, après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Majorité  
40 Pour  
1 Contre (M. Denis LAURENT)  
8 Absents (Mme Marie-Laure DE MONTAIN VIVÉ, CURYAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVÉS)

**26. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association "Atelier Théâtre de la Cité"**

Approuve la convention de mise à disposition de 23 agents au bénéfice de l'Association « Atelier Théâtre de la Cité ».

Dit que ces mises à disposition feront l'objet de décisions prises par le Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Majorité  
48 Pour  
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVÉS)

**27. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Comité de Jumelage**

Approuve la convention de mise à disposition de 1 agent au bénéfice du Comité de Jumelage.

Dit que cette mise à disposition fera l'objet d'une décision prise par le Maire après accord de l'agent concerné et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Unanimité

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**26. Avis sur le nouveau Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France et le Plan Régional de Mobilité Durable**

Prend acte du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (FDJIF) et en partage les grands objectifs

Réitère les demandes formulées et qui n'ont pas trouvé de réponse, à savoir :

- obtenir davantage d'éléments techniques de la qualification de la ligne Trans Val-de-Marne (TVM) en T Zen,
- obtenir davantage de prévisions de trafic et la réorganisation des lignes de bus au vu de la création du métro Grand Paris Express dans le Val-de-Marne (restructuration du réseau, passage du TVM en T Zen).

Insiste auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France et du Conseil Régional d'Île-de-France sur l'importance pour les Saint-Mauriens :

- de la mise en œuvre des dispositifs visant à améliorer dans les meilleurs délais le confort des usagers, la régularité des trains et la gestion des périodes de crise, le renouvellement du matériel roulant M109 sur la branche A2 du RER A, particulièrement aux heures de pointe du matin ;
- de la mise en œuvre des réductions de nuisances sonores liées aux transports par le traitement des infrastructures (action ENV 2, rapport environnemental), en particulier si le trafic de fret sur la Grande Ceinture (action 7.3, défi 7) est étendu.

Rappelle que des réflexions sont actuellement menées par le STIF et la RATP sur la restructuration des réseaux de bus des communes concernées par le projet Grand Paris Express, dont Saint-Maur fait partie, et demande à ce que tout nouveau scénario permette l'amélioration ou le maintien du niveau de service bus à Saint-Maur.

Souhaite avoir plus de précisions de la part du STIF et de la RATP quant aux besoins en hausse en termes de postes à quais sur la gare de Saint-Maur Créteil (évoqués par les services du STIF dans un courrier adressé à la Société du Grand Paris en date du 7 février 2012).

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région pour les différents projets :

- l'aménagement des abords de gare : aménagement qualitatif, stationnement vélo, cheminement piétons, rabattement vers les transports collectifs ;
- la politique vélo : stationnement, itinéraires cyclables ;
- la réduction des nuisances sonores ;
- la sécurité routière ;

- le PDE de la Ville et les différents plans de déplacements envisagés sur le territoire de Saint-Maur.

Don: acad

**29. Avis sur la demande d'autorisation d'EIFFAGE pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage au Port de Bonneuil-sur-Marne**

- **Regrette** que les modalités de déroulement de l'enquête n'aient pas permis l'accès au plus grand nombre eu égard à l'importance des personnes concernées par ce dossier ;
- **Acte** de la production d'un dossier dont les chapitres relatifs aux composants air, odeur et mesures d'évitement prises sont enrichis mais ne sont pas encore assez détaillés et complets ;
- **Regrette** que les chapitres liés aux rejets et aux déplacements ne prennent pas suffisamment en compte l'ensemble des activités émettrices, que que soit leur statut, afin de proposer un état zéro exhaustif ;
- **Constata** qu'une fois de plus le traitement des effets cumulés est partiel et conduit à un état initial incomplet ;
- **Réitère** sa demande de constituer au plus vite une instance de concertation au sein du Port permettant aux riverains d'être mieux informés et de mieux connaître les activités qui les entourent ;
- **Demande** que l'arrêté d'autorisation exige un suivi renforcé de la qualité des effluents (air et eaux) et notamment des composés sources d'odeur ;
- **Demande** la mise en œuvre d'un suivi global de la pollution de l'air et du trafic routier et des rejets au milieu nature ;
- **Demande** que la prise en compte des effets cumulés intègre l'ensemble des installations existantes d'un périmètre donné sans se limiter aux projets en cours et relevant d'une procédure « code de l'environnement » ;
- **Emet** par conséquent, dans l'attente de la mise en œuvre de ces dispositions, un avis défavorable à la nouvelle demande d'autorisation de la société Eiffage Travaux Publics.

Unanimité

**URBANISME - AMENAGEMENT**

**30. Avis sur le projet de décret modificatif du décret du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France**

Décide de donner un avis défavorable au projet de décret modificatif du décret du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France en tant que cette fusion des EPF en Ile-de-France est de nature à éloigner du niveau local la maîtrise foncière des territoires.

Majorité  
42 Pour  
3 Contre (Mme Elisabeth SOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**31. Principes pour l'élaboration d'un contrat de mixité sociale à Saint-Maur-des-Fossés sur la période 2014-2016**

Approuve les principes et les outils encadrant la mise en œuvre du contrat de mixité sociale à Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise le Maire à appliquer ces principes, opération par opération, dans le cadre d'un contrat de mixité sociale, en liaison avec l'Etat, au fur et à mesure des opportunités.

Autorise le Maire à signer les engagements découlant de la mise en œuvre du CMS et se rapportant à cette période triennale.

17/25

Majorité  
39 Pour  
9 Contre (Mme Marie Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONC, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

**32. Étude de création de zones bleues avec mise en place d'un stationnement résidentiel**

Approuve le principe de l'étude de création de zones bleues dans la limite de 1h30 et de zones de stationnement résidentiel dans les différents quartiers de la ville.

Approuve l'étude de la création d'un stationnement résidentiel pour les riverains demeurant dans les zones bleues à un tarif forfaitaire, et identifiable au moyen d'un macaron apposé sur le véhicule, sur présentation :

- d'un justificatif de lieu de domicile situé dans la zone bleue (facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition de la taxe d'habitation...),
- d'une pièce d'identité,
- et de la carte grise du véhicule,

Approuve qu'on cas de perte du macaron ou de changement de véhicule, le résident devra s'acquitter d'un forfait pour la délivrance d'un nouveau macaron.

Approuve le principe de la non application de la zone bleue au mois d'août.

Unanimité

**33. Approbation du nouveau règlement intérieur des parcs de stationnement**

Approuve le nouveau règlement intérieur des parcs de stationnement, dont la mise en application interviendra à la même date que les nouvelles modalités de fonctionnement et des nouveaux tarifs.

Majorité  
42 Pour  
7 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBFRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIAN-ROYER)

**34. Création d'un parc de stationnement payant Place Stalingrad**

Approuve la création d'un nouveau parc de stationnement place Stalingrad à La Varenne, et l'étude d'un parc complémentaire place de La Louvière.

Majorité  
45 Pour  
1 Abstention (M. Denis LAURENT)

**35. Révision des droits de voirie : définition de nouveaux objets et tarifs d'occupation du domaine public**

Abroge la précédente délibération du 10 décembre 2009 relative à la modification des tarifs des droits de voirie

Approuve les nouveaux tarifs des droits de voirie mensuels et annuels applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la formule d'actualisation s'y rapportant. Les droits de voirie annuels étant dus pour tout ouvrage en place au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ou installé au cours du premier semestre de l'année.

Précise que les montants seront revalorisés par arrêté du Maire chaque année ou à défaut, selon l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac et arrondis à l'euro supérieur.

18/25

Fixe en cas de non respect, les pénalités à 1500 € conformément au code de la voirie routière article R 116-2 et du code pénal article 131-13.

Majorité  
35 Pour

13 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBE RO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZET E, Mme Pascale LUCIANI-SOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Renaud TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

36. **Concours de conception-réalisation pour la reconstruction du gymnase Gilbert Noël : Élection et Composition du Jury**

Procède, par référence aux dispositions de l'article 22, à l'élection à bulletin secret, à la proportionnelle, au plus fort reste, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants devant siéger au jury.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste « SAINT-MAUR NOTRE CHOIIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Titulaires	Titulaires	Titulaires	Titulaires
Mme Valérie FIASTRE	M. Yannick BRUNET	M. Thierry COUSIN	Mme Catherine THEVES
Mme Dominique SOULIS			
M. Pierre-Michel DELECROIX			
M. Julien KOCHER			
Mme Yasmine CAMARA			
Suppléants	Suppléants	Suppléants	Suppléants
Mme Laurence COULON	M. Bernard VERNEAU	Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ	M. Denis LAURENT
M. Jean-François LE HELLOCO			
M. Jean-Marc BRETON			
M. Pierre GUILLARD			
M. Laurent DLBOIS			

Bulletins trouvés dans l'urne : 49  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 49

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR NOTRE CHOIIX »	33 voix	3 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	7 voix	1 siège
Liste « Saint-Maur DEMAIN »	6 voix	1 siège
Liste « SAINT MAUR Ecologique et Solidaire »	3 voix	0 siège

Sont élus membres du jury de la procédure de conception-réalisation pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël ;

Titulaires
Valérie FIASTRE
Dominique SOULIS
Pierre-Michel DELECROIX
Yannick BRUNET
Thierry COUSIN
Suppléants
Laurence COULON
Jean-François LE HELLOCO
Jean-Marc BRETON
Bernard VERNEAU
Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ

Fixe à 5 le nombre de candidats autorisés à présenter une offre ;

Fixe à 60.000 € HT non actualisable et non révisable le montant de la prime à verser aux candidats ayant remis une offre (dans les conditions prévues par le règlement de la consultation).

Inscrit au budget les sommes correspondantes

**FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

37. **Programme de reconstruction du Centre Sportif Gilbert Noël - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions auprès des institutions et organismes concernés**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des organismes concernés.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices à venir.

Unanimité

38. **Approbation du règlement intérieur du service Jeunesse**

Approuve le règlement intérieur du service jeunesse.

Abroge tout règlement antérieur, relatif au même sujet, pouvant exister.

Autorise le Maire ou à défaut un élu délégué à fixer, par décision, les tarifs visés dans le règlement intérieur du service jeunesse.

Dit que, sauf délibération contraire du Conseil Municipal, des modifications mineures (ajustements techniques : horaires d'ouverture, modalités d'inscription, modalités d'accueil) de ce règlement pourront être adoptées par décision du Maire.

Dit que le règlement sus visé entrera en vigueur dès sa certification exécutoire et restera valable sans limitation de durée sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Unanimité

36. Attribution de subventions relatives à l'opération ' Coup de pouce '

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 1400 euros pour les projets figurant ci-après :

**Laurine DENOYELLE** (reçu en entretien) **1000€**  
Titre : Stage master 2 immunologie janvier – juillet 2015.  
Subvention pour participer aux loyers sur place.  
Une seule Saint-Maurienne.

**Guillaume MIKOLAJCZYK** (reçu en entretien) **400€**  
Titre : BPJEPS Activités Gymniques de la forme et de la force - 2015  
Subvention pour financer une partie de la formation  
Un seul Saint-Maurien.

Dit qu'un justificatif sera demandé au porteur du projet, il devra être fourni dans les 6 mois suivant le versement de la dotation.

Dit que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2014.

Unanimité

40. Attribution d'une avance de subvention à la Stella Sports section Handball

Attribue, au titre des contrats d'objectifs, une avance sur la subvention 2015 à l'association sportive STELLA SPORTS de Saint-Maur d'un montant de 150 000 €.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations de l'exercice 2015.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que cette association dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devra signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

41. Approbation de la convention type d'objectifs et de moyens à intervenir avec les associations

Approuve, le modèle de convention type d'objectifs et de moyens, ci-après annexée, à intervenir avec les associations dont le montant de la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 €, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Autorise Monsieur le Maire ou, en son absence, un élu délégué à signer la convention susvisée.

Abroge tout modèle plus ancien susceptible d'exister.

Unanimité

42. Modification du règlement intérieur du service Enfance et Loisirs pour les prestations destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires

Approuve la modification du règlement intérieur du service Enfance et Loisirs pour les prestations destinées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Dit que ce règlement intérieur modifié entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Majorité

36 Pour

13 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LERÔY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCAS-HOÏER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CLYTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LABARDE, Mme Marie-Pierre CERARD, M. Nicolas CLODDUNG)

43. Demande de subvention auprès de la CAF du Val-de-Marne liée à l'implantation du numérique dans les 18 accueils de loisirs

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention dont la Ville peut bénéficier dans le cadre de la mise en place de l'informatisation des 18 accueils de loisirs.

Majorité

48 Pour

1 Abstention (Mme Elisabeth BCUFFARD-SAVARY)

44. Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les oeuvres privées Saint-Mauriennes pour l'année 2015

DÉCIDE de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2015 soit :

- 3,45€ par jour et par jeune en centres de vacances
- 2,55€ par jour et par jeune en camps de vacances

Majorité

48 Pour

1 Abstention (Mme Elisabeth BCUFFARD-SAVARY)

**PETITE ENFANCE**

45. Actualisation du règlement de fonctionnement de l'allocation municipale Petite Enfance et montant de l'allocation versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée indépendante

Décide de maintenir les montants de l'allocation municipale Petite Enfance versés par la Ville aux parents faisant appel à une assistante maternelle agréée indépendante ou à une garde à domicile pour la garde de leur enfant.

Décide de fixer le montant de l'allocation Petite Enfance versée aux parents faisant appel à une assistante maternelle agréée indépendante à 35 € par mois, soit un montant maximal de 420 € pour l'année 2015.

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2015.

Approuve le nouveau règlement de fonctionnement de l'allocation municipale Petite Enfance.

Dit qu'il prendra effet à partir du 1er janvier 2015.

Dit que ce règlement annule et remplace le règlement de fonctionnement antérieur.

Majorité

45 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BCUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## AFFAIRES CULTURELLES

46. **Convention de partenariat, sous forme d'ateliers théâtre, entre la ville - pour son conservatoire à rayonnement régional - et le théâtre de l'Aquarium à Paris**

Autorise le Maire à signer avec le théâtre de l'Aquarium, pour son conservatoire à rayonnement régional, une convention de partenariat, proposant un enseignement complémentaire sous forme d'ateliers et une participation au projet « Tous en scène (s) » 1 avec les conservatoires".

Unanimité

## AFFAIRES SOCIALES

47. **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale sur le budget de la ville (exercice 2015).**

Attribue au titre de l'année 2015, une subvention de €10.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2015.

Unanimité

48. **Répartition de la dotation départementale 2014 aux associations présentant un intérêt local**

APPROUVE la répartition de la dotation départementale de fonctionnement 2014 de 47 884,00 € attribuée à la Ville de Saint-Maur des Fossés au profit des associations représentant un intérêt local, comme suit :

• Amitiés d'Automne :	9 000 €
• Association Saint-Maurienne A3A :	7 600 €
• Approche :	2 000 €
• Association d'Assistance de Saint-Maur :	1 000 €
• Association Entraide Scolaire Amicale :	500 €
• Association Générale des Families :	400 €
• Association de Parents d'Enfants Inadaptés :	4 200 €
• Centre d'Information des droits des Femmes et des Familles :	7 500 €
• Créer avec la Langue Française :	1 000 €
• Croix Rouge Française :	1 000 €
• Secours Populaire Français :	1 300 €
• Insertion Service :	2 000 €
• Ligue Universelle du Bien Public :	4 000 €
• MAGCY :	1 000 €
• Les Petits Frères des Pauvres :	1 000 €
• Secours Catholique :	1 300 €
• Société Saint-Vincent de Paul L. Marillac :	1 300 €
• Les Bouillons d'Amour 94 :	843 €
• Les Atis de Cléophas :	441 €
• VGA Handisport :	500 €
<b>TOTAL :</b>	<b>47 884 €</b>

Unanimité

## MARCHES PUBLICS

45. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, pose et maintenance d'ouvrage en bois**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture, pose et maintenance des ouvrages en bois, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de sélection.

Unanimité

50. **Avenant n°1 au marché de fourniture de mobilier de bureau**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de mobilier de bureau conclu avec Société BERTOTHI -12, rue Corbincau - 75012 PARIS et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

33 Pour  
18 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVÉ CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

51. **Avenant n°1 au marché de fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de polychlorosulfate d'aluminium pour le prétraitement en production d'eau potable conclu avec Société FERALCO ENVIRONNEMENT -158, avenue de Stalingrad - 92717 COLOMBES CEDEX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

33 Pour  
18 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVÉ CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## COMMUNICATIONS

52. **Communication sur le Plan Communal de Sauvegarde**

Donne acte d'une communication sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures qui s'y rapportent.

Majorité

48 Pour  
1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

53. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

54. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 1 H 30

